

Vous avez déposé une demande de Prestation de Compensation du Handicap

Nous vous informons que l'équipe pluridisciplinaire est susceptible de vous demander certaines pièces complémentaires indispensables à l'évaluation.

En fonction de votre demande et si vous êtes en possession de ces pièces, nous vous invitons à nous les retourner.

Aide à la parentalité

- Acte de naissance de chacun des enfants de moins de 7 ans

Élément 1 : Forfait surdité

- Copie de l'audiogramme (moins de 6 mois) sans appareillage, réalisé par un médecin ORL ;
- Attestation justifiant le recours à un dispositif de communication adapté nécessitant une aide humaine (interface de communication) ou justificatifs de frais

Élément 2 : Aide technique

► Prothèses auditives :

- Copie de l'audiogramme (moins de 6 mois) sans appareillage, réalisé par un médecin ORL ;
- Copie de la prescription médicale (moins d'un an) établie par un médecin ORL ;
- Devis détaillé de l'appareillage auditif avec choix entre les 2 offres si connu ;

► Fauteuil roulant manuel :

- Copie de la prescription médicale ;
- Devis détaillé avec le code et remboursement LPPR, et le coût de chaque option ;
- Si essai réalisé en centre de rééducation, argumentaire de l'ergothérapeute.

► Fauteuil roulant électrique :

- Copie de la prescription médicale d'un médecin de Médecine Physique et Réadaptation ;
- Copie du document de validation des essais en centre de rééducation fonctionnelle ;
- Devis détaillé, avec le code et le remboursement LPPR, et le coût de chaque option ;
- Copie de l'accord de la demande d'entente préalable auprès de la sécurité sociale.

► Tout autre aide technique :

- Devis détaillé avec le code LPPR ou le code ISO.
- Questionnaire Aide Technique disponible sur le site <https://mdph.somme.fr>

Si vous avez fait l'acquisition de l'aide technique avant le dépôt de la demande, la facture de moins de 6 mois peut remplacer le devis et sera étudiée.

Élément 3 : Aménagement du domicile

- Si une visite à domicile d'un ergothérapeute a été réalisée, joindre l'argumentaire ou la synthèse de visite à domicile, les photos, les plans et les devis comparatifs, en précisant le devis choisi.

Élément 3 : Déménagement

- Justificatif précisant les caractéristiques du nouveau logement et les adaptations spécifiques au handicap ;
- Devis détaillé.
- Questionnaire Déménagement disponible sur le site <https://mdph.somme.fr>

Élément 3 : Aménagement du véhicule

Si aménagement du poste de conduite :

- Copie du permis de conduire délivré par la préfecture précisant les codes relatifs aux aménagements nécessaires avec éventuellement l'évaluation d'un Centre d'Évaluation de la Conduite Automobile ;
- Devis détaillé.
- Questionnaire Aménagement de véhicule disponible sur le site <https://mdph.somme.fr>

Si aménagement de l'accès au véhicule ou de l'aide au chargement du fauteuil roulant :

- Devis détaillé.
- Questionnaire Aménagement de véhicule disponible sur le site <https://mdph.somme.fr>

Élément 3 : Surcoûts liés aux transports

- Devis ou justificatifs des frais, avec indication de la nature, le type, la fréquence du surcoût des transports liés au handicap ;
- Pour les personnes prises en charge en établissement :
 - Une attestation de présence des retours à domicile ou des jours dans l'établissement sur 12 mois ;
 - Une attestation indiquant s'il y a ou non des transports organisés par l'établissement et le point de ramassage.
- Questionnaire Transport disponible sur le site <https://mdph.somme.fr>

Élément 4 : Charges spécifiques

Par exemple : changes, alèses, téléassistance...

- Devis ou justificatifs des frais, avec indication de la consommation, de la fréquence... ;
- Questionnaire changes et/ou piles pour prothèses auditives disponible sur le site <https://mdph.somme.fr>

Élément 4 : Charges exceptionnelles

Par exemple : assurance fauteuil roulant électrique, contrat de maintenance monte escalier/ascenseur, séjour adapté, surcoût lié au passage du permis de conduire ...

- Devis détaillé des frais avec précision du surcoût lié au handicap si nécessaire.
- Questionnaire Séjour adapté disponible sur le site <https://mdph.somme.fr>

Élément 5 : Aides animalières

- Copie du certificat du centre labellisé indiquant la mise à disposition du chien guide ou chien d'assistance ;
- Devis ou justificatifs des frais détaillés.

Pour les personnes âgées de 60 ans et plus, il est obligatoire de joindre les éléments médicaux attestant l'existence du handicap, et indiquant le degré de dépendance avant l'âge de 60 ans. (Courrier SOLIS Pièces médicales avant 60 ans)